

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR & COTEAUX COMMINGES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PRESCRIVANT LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DES COMMUNES D'AGASSAC, ANAN, BOISSEDE, FABAS, LABASTIDE-PAUMES, LILHAC, MARTISSERRE, MIRAMBEAU, MONTBERNARD, PUYMAURIN, SAINT-FRAJOU ET SAINT- LAURENT SUR SAVE

Par arrêté n° 2018-37, le Président de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes d'Agassac, Anan, Boissède, Fabas, Labastide-Paumès, Lilhac, Martisserre, Mirambeau, Montbernard, Puymaurin, Saint-Frajou et Saint-Laurent sur Save.

A cet effet,

M. Thierry PHULPIN, chercheur en météorologie et climat, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif ;

La durée prévue de l'enquête publique est de 33 jours soit du 6 décembre 2018 à 9h au 7 janvier 2019 17h. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de la Direction de l'aménagement du territoire à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens – 05.61.89.21.42.

Le dossier de projet de modification des PLU et les pièces qui l'accompagnent, le rapport sur les incidences environnementales, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que ceux des personnes publiques associées et consultées dans le cadre de l'élaboration du PLU, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique :

- En format papier, dans les mairies respectives aux jours et heures habituels d'ouverture :

<u>Agassac</u> :	Lundi de 9h à 12h Jeudi de 14h à 17h Samedi de 9h à 11h
<u>Anan</u> :	Mardi et Vendredi de 14h à 17h
<u>Boissède</u> :	Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h
<u>Fabas</u> :	Mercredi de 9h à 12h Samedi de 15h à 18h
<u>Labastide-Paumès</u> :	Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30
<u>Lilhac</u> :	Mardi de 14h à 17h
<u>Martisserre</u> :	Lundi de 14h à 17h
<u>Mirambeau</u> :	Vendredi de 14h à 17h
<u>Montbernard</u> :	Mardi de 14h à 17h Vendredi de 9h à 12h
<u>Puymaurin</u> :	Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
<u>Saint-Frajou</u> :	Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h Jeudi de 9h à 12h

Saint-Laurent sur Save :Mardi de 9h à 12h
L'Isle en Dodon : Lundi de 14h à 17h
Mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

- Sur le site internet de la mairie de L'Isle en Dodon à l'adresse suivante : www.lisleendodon.com

De plus, le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté ;

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de l'Isle en Dodon aux jours et heures suivants :

- Jeudi 6 décembre 2018 de 9h à 12h
- Mardi 18 décembre 2018 de 14h à 17h
- Jeudi 27 décembre 2018 de 14h à 17h
- Lundi 7 janvier 2019 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, disponible à la mairie de l'Isle en Dodon aux heures et jours d'ouverture habituels
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de l'Isle en Dodon -Place du Château – 31230 L'Isle en Dodon
- par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique@la5c.fr. Dans ce cas les observations et propositions seront consultables dans les meilleurs délais dans le registre d'enquête publique disponible à la mairie de l'Isle en Dodon ;

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur :

- Dans les mairies concernées par l'enquête publique ainsi qu'au siège de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges délibérera pour approuver la modification des PLU d'Agassac, d'Anan, de Boissède, de Fabas, de Labastide Paumès, de Lilhac, de Martisserre, de Mirambeau, de Montbernard, de Puymaurin, de Saint-Frajou et de Saint-Laurent sur Save.

Le Président,
Loïc LE ROUX de BRETAGNE